**Les 4 projets d’immersion dans les écoles bilingues pour la rentrée 2021**

**Rassemblement le 6 juillet à Ortzaize**

Depuis les années 1980, l'enseignement bilingue, public et privé catholique, offre la possibilité d’une scolarisation en basque à parité horaire. Les familles y répondent très largement et, avec plus de 10 000 élèves scolarisés aujourd’hui de la maternelle à la terminale, le système bilingue est devenu un acteur central de la transmission du basque par l’école.

L’affluence des élèves s’est accompagnée d’un questionnement sur les résultats pédagogiques du modèle. Dès 2008, l'Office public de la langue basque a préconisé l'augmentation du temps scolaire effectué en langue basque, conduisant à l’ouverture de classes maternelles en immersion dans le cadre des expérimentations autorisées par le Code de l'Education.

Ce sont aujourd'hui 20 maternelles en immersion pour la filière publique et 19 pour la filière privée catholique, 1 100 enfants au total, que l’on trouve à Saint-Jean-Pied-de-Port, à Bayonne, à Biarritz, Saint-Palais, Banca ou Arnéguy. Dans des villes désertées depuis longtemps par la langue basque aussi bien que dans des zones de pratique bien vivante. Seule la Soule ne bénéficie pas encore de tels exemples.

Pour la rentrée 2021, quatre écoles bilingues demandent à ouvrir une maternelle en immersion : Ayherre (enseignement privé catholique), Arrossa-Ossès, Idaux-Mendy et Larrau (enseignement public).

Ouverture après ouverture, les enseignants comme les parents plébiscitent ces expériences d'immersion précoce en basque. Cependant, ce modèle expérimental qui tend à se généraliser dans toute la filière bilingue dérange à Paris. En dépit de toutes les évaluations qui montrent des résultats excellents, sans aucun déficit dans la maîtrise du français, l’Education nationale, depuis 2019, refuse de nouvelles ouvertures. C’est la mobilisation déterminée des parents, des associations, les multiples négociations menées par les élus de l’OPLB auprès des représentants de l’Education nationale, les prises de position fermes des communes du Pays basque, qui ont permis de vaincre à plusieurs reprises les positions hostiles de l’Etat, et d’obtenir l’ouverture des maternelles en immersion d’Irissarry et d’Ainhoa en 2019 et de Saint-Pierre d’Irube en 2020, puis à l’automne 2020 le rejet d’un protocole d’ouverture de classes immersives extrêmement restrictif.

Après le vote de la loi Molac en avril 2021 qui consacre à une grande majorité le modèle immersif, le conseil constitutionnel a déclaré la méthode de l’immersion contraire à l'article 2 de la Constitution française.

Certes, le Conseil constitutionnel représente en France l’instance normative suprême, et ses décisions s’imposent juridiquement. Il n’en demeure pas moins que nous sommes ici face à cette réalité : la demande des parents (dans chaque école en projet d’immersion les enquêtes indiquent plus de 80% ou de 90 % de parents favorables), l’urgence de revitaliser la langue basque par des méthodes d’enseignement appropriées, un large consensus politique en faveur de politiques linguistiques volontaristes.

**Nous ne voulons pas céder devant l’injonction d'une institution qui méconnaît notre contexte, et continuons à revendiquer pour ces quatre écoles l'ouverture de classes immersives en 2021. Nous souhaitons que l’école bilingue, école de nos enfants, soit également garante de la transmission de notre langue.**

**Enfin, nous ne pourrons pas mener un tel combat seuls, depuis nos écoles et nos villages. A l’heure où la sentence d’inconstitutionnalité est tombée sur tout le système d’enseignement par immersion, où nombre de nos classes sont maintenant menacées, la revendication de ces ouvertures est un combat avancé qui concerne tout le Pays basque. Elle fait entendre à Paris quelle éducation nous voulons pour nos enfants.**

**Ce que nous revendiquons relève de nos droits fondamentaux, linguistiques et culturels.**

**Nous appelons tous les élus du Pays Basque à nous soutenir, mardi 6 juillet à 10h, à l'école d’Ossès.**

*Ecole privée catholique d’Aiherre*

*Ecole publique d’Arrossa-Ossès*

*Ecole publique d’Idaux-Mendy*

*Ecole publique de Larrau*

*Associations Euskal Haziak, Ikas-bi, Biga bai.*